

ACCES

- Depuis la BU Droit, sciences économiques, gestion, accès sur tous les postes « Recherche documentaire », cliquer sur « Droit » puis sur « (Je cherche) des articles sur un sujet » puis sur « RECUEIL DALLOZ ».
- Depuis tous les ordinateurs de l'Université de Montpellier I via le site web de la BIU : www.biu-montpellier.fr : « Doc. en ligne » : »Bases par disciplines » : »Droit / Sciences Po ».
- Via ADDOC : » Droit / Sciences Po ».
- Nombre d'accès simultanés illimité.

QUELLES SONT LES INFORMATIONS DISPONIBLES ?

- **Domaines couverts** : Droit général français et communautaire.
- **Dalloz actualité** : Actualité juridique des 7/15/30 derniers jours.
- **Codes Dalloz** : Accès à un certain nombre de codes Dalloz : Code civil, Code pénal, Code administratif, Code du travail, Code de la sécurité sociale, Code de la fonction publique, Code général des collectivités territoriales, etc.
- **Encyclopédies** : Accès à certaines encyclopédies éditées par Dalloz : Encyclopédie des collectivités locales, Répertoire de droit civil, Répertoire de droit commercial, Répertoire de procédure civile, Répertoire de droit des sociétés, etc.
- **Revue Dalloz** : Accès à certaines revues éditées par Dalloz : AJDA, Recueil Lebon, Recueil Dalloz, AJDI, AJFP, Revue trimestrielle de droit civil, Revue trimestrielle de droit commercial, RFDA, etc. Texte intégral depuis le 1^{er} janvier 1990 à l'exception de l'AJ Famille (1^{er} septembre 2001) et de l'AJ Pénal (1^{er} septembre 2001) .

COMMENT FAIRE UNE RECHERCHE ?

- Il existe cinq modes de recherche principaux : recherche dans l'actualité, recherche dans les codes, recherche dans les revues, recherche dans les encyclopédies, recherche dans les bases matières.
- La recherche dans les bases matières permet de faire simultanément la même recherche dans les codes, dans les revues et dans les encyclopédies, mais sur un certain nombre de domaines du droit seulement (droit administratif, droit civil, droit des affaires, droit du travail, droit immobilier, droit pénal).
- Chaque mode de recherche dispose d'une interface spécifique. Les fonctions de visualisation, d'impression et de téléchargement des documents sont communes (voir plus bas).
- Pour effacer vos termes de recherche, pensez à utiliser le bouton 

RECHERCHE DANS L'ACTUALITE :

Cliquer sur **Dalloz actualité** pour accéder à l'ensemble des actualités disponibles (sur 7, 15 ou 30 jours) et sur **Commentaire** pour accéder au texte intégral d'une actualité donnée.

Possibilité de limiter la recherche à un type d'actualité donnée à l'aide de la rubrique : **Accès par matière**

RECHERCHE DANS LES CODES :

Cliquer sur **Codes Dalloz**. La liste des codes disponibles s'affiche. Sélectionner le code à l'aide de **Rechercher**. Attention, tous les codes ne sont pas disponibles en ligne. La recherche peut se faire par **mots clés** ou **directement dans le contenu** des codes.

RECHERCHE PAR MOTS CLES

Faites votre recherche en pensant à utiliser dans chaque rubrique les opérateurs (« et », « ou » notamment). Vous pouvez aussi rechercher sur une expression exacte en la mettant entre « ».

TEXTE INTEGRAL

divorce et rente	A proximité	0000	Sauf	00000
isf	A proximité	0000		

? AIDE SUR LA SYNTAXE DE LA SAISIE


RECHERCHE DANS LA TABLE DES MATIERES

Utiliser aussi la table des matières pour parcourir les codes à l'aide du bouton  pour « déplier » et  pour « replier », comme par exemple pour rechercher les articles 45 à 48 du Code de la fonction publique :

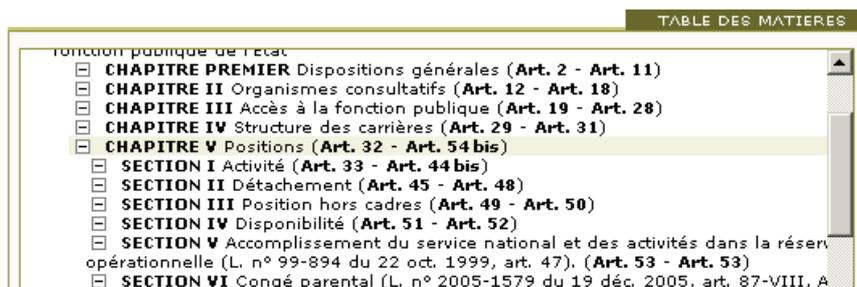


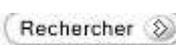
TABLE DES MATIERES

- fonction publique de l'état
 - CHAPITRE PREMIER Dispositions générales (Art. 2 - Art. 11)
 - CHAPITRE II Organismes consultatifs (Art. 12 - Art. 18)
 - CHAPITRE III Accès à la fonction publique (Art. 19 - Art. 28)
 - CHAPITRE IV Structure des carrières (Art. 29 - Art. 31)
 - CHAPITRE V Positions (Art. 32 - Art. 54 bis)
 - SECTION I Activité (Art. 33 - Art. 44 bis)
 - SECTION II Détachement (Art. 45 - Art. 48)
 - SECTION III Position hors cadres (Art. 49 - Art. 50)
 - SECTION IV Disponibilité (Art. 51 - Art. 52)
 - SECTION V Accomplissement du service national et des activités dans la réserve opérationnelle (L. n° 99-894 du 22 oct. 1999, art. 47). (Art. 53 - Art. 53)
 - SECTION VI Congé parental (L. n° 2005-1579 du 19 déc. 2005, art. 87-VIII, A)

A partir d'un article du Code, vous pouvez éventuellement obtenir de la jurisprudence, de la doctrine, des textes complémentaires, des commentaires concernant cet article à l'aide des onglets correspondants :



RECHERCHE DANS LES REVUES :

Cliquez sur [Revue Dalloz](#). La liste des revues disponibles s'affiche. Sélectionner la revue à l'aide de . La base propose l'accès au texte intégral depuis le 1^{er} janvier 1990 de toutes les revues mentionnées à l'exception de l'**AJ Famille** (1^{er} septembre 2001) et de l'**AJ Pénal** (1^{er} septembre 2001). Attention, il y a un délai d'environ 1 mois entre la parution de la revue papier et sa mise en ligne.

La recherche dans les revues se fait dans trois bases distinctes, doctrine, jurisprudence, bibliographie. Elle peut aussi être faite dans l'ensemble de ces bases (« Toutes les bases »). On accède à chacun de ces bases par le biais des onglets :



Attention, les trois bases n'existent pas pour toutes les revues (par exemple le **Recueil Lebon** ne contient que de la jurisprudence).

Dans chaque base, la recherche peut se faire par **mots clés** ou par le biais d'une **table analytique**. On peut aussi chercher une décision ou un texte commenté.

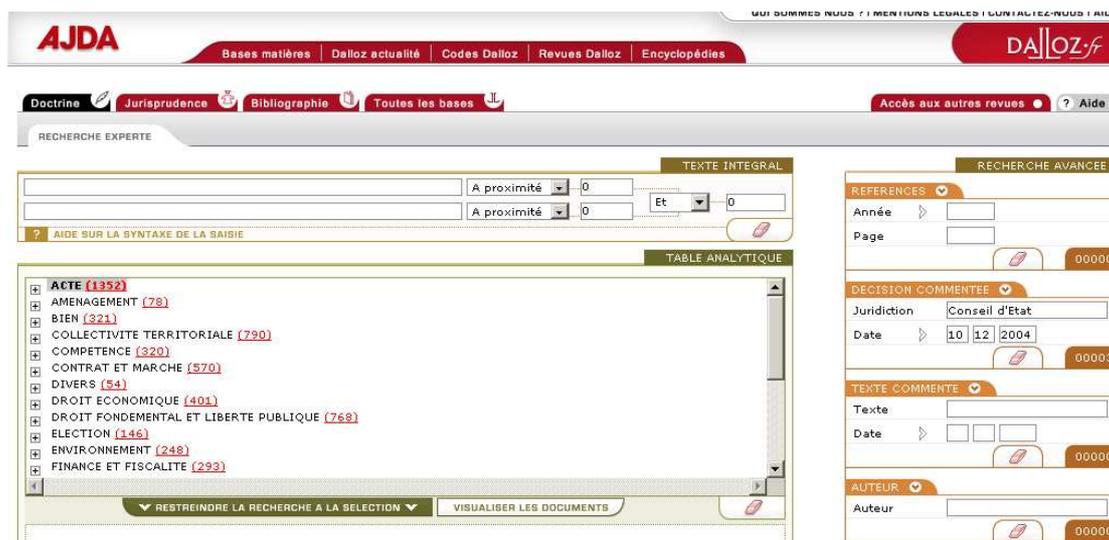
RECHERCHE PAR MOTS CLES

Faites votre recherche en pensant à utiliser dans chaque rubrique les opérateurs (« et », « ou » notamment). Vous pouvez aussi rechercher sur une expression exacte en la mettant entre « ».



RECHERCHE PAR DECISION OU PAR TEXTE COMMENTE

On peut aussi chercher des commentaires sur une décision ou sur un texte, par exemple dans l'AJDA :



AJDA

Bases matières Dalloz actualité Codes Dalloz Revues Dalloz Encyclopédies

DA|LOZ.fr

Doctrine Jurisprudence Bibliographie Toutes les bases

Accès aux autres revues Aide

RECHERCHE EXPERTE

TEXTE INTEGRAL

expropriation A proximité 290 Et litige A proximité 1580

AIDE SUR LA SYNTAXE DE LA SAISIE

TABLE ANALYTIQUE

- ACTE (1352)
- AMENAGEMENT (78)
- BIEN (321)
- COLLECTIVITE TERRITORIALE (790)
- COMPETENCE (320)
- CONTRAT ET MARCHÉ (570)
- DIVERS (54)
- DROIT ECONOMIQUE (401)
- DROIT FONDAMENTAL ET LIBERTE PUBLIQUE (769)
- ELECTION (146)
- ENVIRONNEMENT (248)
- FINANCE ET FISCALITE (293)

RESTREINDRE LA RECHERCHE A LA SELECTION VISUALISER LES DOCUMENTS

RECHERCHE AVANCEE

REFERENCES

Année Page 00000

DECISION COMMENTEE

Jurisdiction Conseil d'Etat

Date 10 12 2004 00003

TEXTE COMMENTE

Texte Date 00000

AUTEUR

Auteur 00000

RECHERCHE PAR NUMERO DE PAGE

On peut chercher un article dans une revue en indiquant l'année de publication et le numéro de la PREMIERE page de l'article :

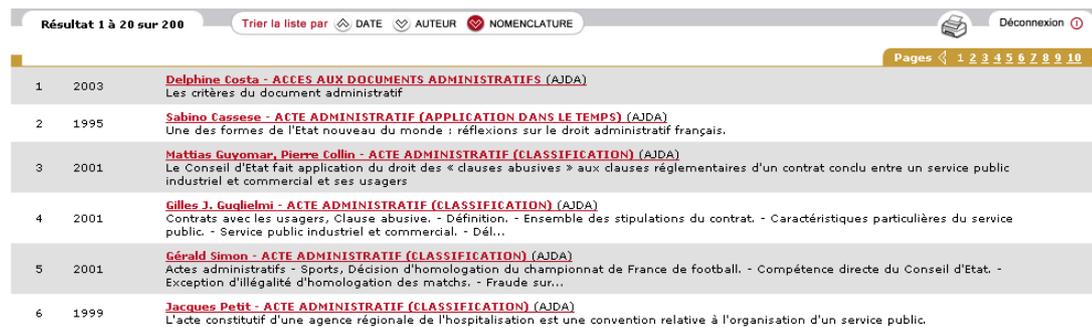


On peut mener une recherche par le nom de l'auteur : par exemple, tous les articles écrits par l'auteur Buisson et qui concernent le droit pénal.



AFFICHAGE DES RESULTATS

Dans le cas des articles de revue, on peut les classer par date, par nom d'auteur ou par mot de la nomenclature :



Résultat	Année	Auteur	Titre
1	2003	Delphine Costa	ACCES AUX DOCUMENTS ADMINISTRATIFS (AJDA) Les critères du document administratif
2	1995	Sabino Cassese	ACTE ADMINISTRATIF (APPLICATION DANS LE TEMPS) (AJDA) Une des formes de l'Etat nouveau du monde : réflexions sur le droit administratif français.
3	2001	Mattias Guyomar, Pierre Collin	ACTE ADMINISTRATIF (CLASSIFICATION) (AJDA) Le Conseil d'Etat fait application du droit des « clauses abusives » aux clauses réglementaires d'un contrat conclu entre un service public industriel et commercial et ses usagers
4	2001	Gilles J. Guglielmi	ACTE ADMINISTRATIF (CLASSIFICATION) (AJDA) Contrats avec les usagers, Clause abusive, - Définition, - Ensemble des stipulations du contrat, - Caractéristiques particulières du service public, - Service public industriel et commercial, - Dél...
5	2001	Gérald Simon	ACTE ADMINISTRATIF (CLASSIFICATION) (AJDA) Actes administratifs - Sports, Décision d'homologation du championnat de France de football, - Compétence directe du Conseil d'Etat, - Exception d'illégalité d'homologation des matchs, - Fraude sur...
6	1999	Jacques Petit	ACTE ADMINISTRATIF (CLASSIFICATION) (AJDA) L'acte constitutif d'une agence régionale de l'hospitalisation est une convention relative à l'organisation d'un service public.

RECHERCHE DANS LES ENCYCLOPEDIES :

Cliquer sur **Encyclopédies**. La liste des encyclopédies disponibles s'affiche. Sélectionner l'encyclopédie ou le répertoire à l'aide de **Rechercher**. Attention, toutes les encyclopédies Dalloz ne sont pas disponibles en ligne. Dans chaque encyclopédie, la recherche peut se faire par **mots clés** ou par le biais d'une **table des matières**.

RECHERCHE PAR MOTS CLES

Faites votre recherche en pensant à utiliser dans chaque rubrique les opérateurs (« et », « ou » notamment). Vous pouvez aussi rechercher sur une expression exacte en la mettant entre « « ».



RECHERCHE PAR TABLE DES MATIERES

Utiliser la table des matières en utilisant le bouton **+** pour « déplier » et **-** pour « replier », comme dans l'exemple suivant sur le « vice d'incompétence » :

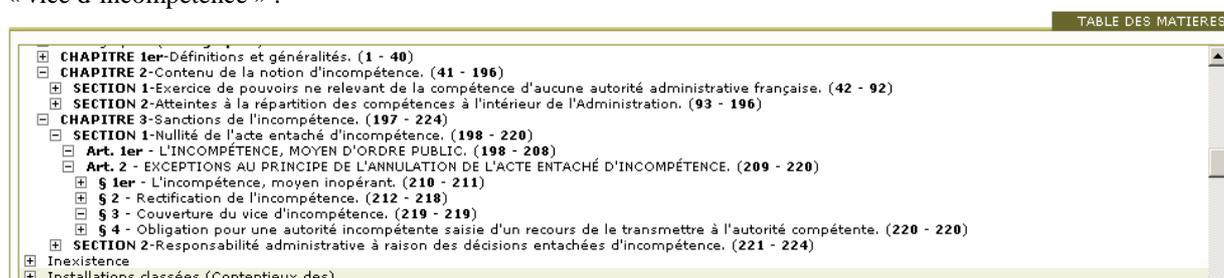


Table des Matières
CHAPITRE 1er-Définitions et généralités. (1 - 40)
CHAPITRE 2-Contenu de la notion d'incompétence. (41 - 196)
SECTION 1-Exercice de pouvoirs ne relevant de la compétence d'aucune autorité administrative française. (42 - 92)
SECTION 2-Atteintes à la répartition des compétences à l'intérieur de l'Administration. (93 - 196)
CHAPITRE 3-Sanctions de l'incompétence. (197 - 224)
SECTION 1-Nullité de l'acte entaché d'incompétence. (198 - 220)
Art. 1er - L'INCOMPÉTENCE, MOYEN D'ORDRE PUBLIC. (198 - 208)
Art. 2 - EXCEPTIONS AU PRINCIPE DE L'ANNULATION DE L'ACTE ENTACHÉ D'INCOMPÉTENCE. (209 - 220)
§ 1er - L'incompétence, moyen inopérant. (210 - 211)
§ 2 - Rectification de l'incompétence. (212 - 218)
§ 3 - Couverture du vice d'incompétence. (219 - 219)
§ 4 - Obligation pour une autorité incompétente saisie d'un recours de le transmettre à l'autorité compétente. (220 - 220)
SECTION 2-Responsabilité administrative à raison des décisions entachées d'incompétence. (221 - 224)
Inexistence
Installations classées (Contentieux des)

La recherche par la table des matières permet d'utiliser l'**index alphabétique** et la **bibliographie** qui figurent au début de chaque

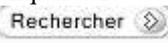
- Agences d'emploi
- Index alphabétique (**Index alphabétique**)
- Bibliographie (**Bibliographie**)

rubrique :

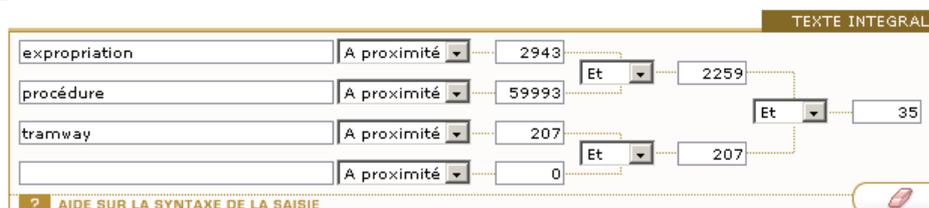
Attention, penser à utiliser l'onglet  pour vérifier les modifications survenues par rapport au texte d'origine figurant dans l'encyclopédie. Les textes mis à jour sont précédés du signe .

■ RECHERCHE DANS LES BASES MATIERES :

Chaque base matières est composée de l'intégralité des fonds Dalloz afférents à la matière : Revues, Codes, Encyclopédies.

Cliquer sur **Bases matières**. La liste des bases matières proposées s'affiche. Sélectionner la base matières à l'aide de . Vous pouvez filtrer votre recherche par **THÈMES** ou la limiter à certains fonds dans la partie **DOMAINE DE RECHERCHE**

Faites votre recherche en pensant à utiliser dans chaque rubrique les opérateurs (« et », « ou » notamment). Vous pouvez aussi rechercher sur une expression exacte en la mettant entre « << ».



TEXTE INTEGRAL

expropriation A proximité 2943 Et 2259
procédure A proximité 59993 Et 35
tramway A proximité 207 Et 0

? AIDE SUR LA SYNTAXE DE LA SAISIE

La recherche s'effectue à la fois dans les codes, dans les revues et dans les encyclopédies : il faut ensuite

AFFICHER LA LISTE DE RESULTATS

et choisir quel type de document on veut consulter par le biais des onglets.



Codes Revues Encyclopédies Accès aux autres matières

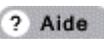
CODE GENERAL DES COLL. TERRITORIALES (43) CODE ADMINISTRATIF * (392)
 CODE DE L'URBANISME * (167) TOUS CODES * (602)

Afficher tous les contextes Résultats 1 à 20 sur 43

CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

- Art. L. 1111-1
- Art. L. 1311-1
- Art. L. 1311-2
- Art. L. 1311-10

Quel que soit le mode de recherche, cliquer sur :  pour retourner aux résultats ;  pour modifier la recherche en cours ;  pour démarrer une autre nouvelle recherche

 Cliquer sur  pour afficher l'aide (extrêmement bien faite) proposée par le service ; pour demander une formation : formation.burichter@univ-montp1.fr

COMMENT VISUALISER ET RECUPERER LES DOCUMENTS ?

- Indication du nombre de réponses obtenues en bas à droite de l'écran : **1574 DOCUMENTS**
- Pour voir la liste des documents, cliquer sur **AFFICHER LA LISTE DE RESULTATS** (affichage limité à 100 résultats). Possibilité de trier par date, par nomenclature, par auteur, par juridiction,...
- **Lecture des résultats** : cliquer sur un titre pour avoir accès au texte intégral.
- **Liens vers d'autres documents** : cliquer sur l'icône correspondant pour avoir accès à des  décisions de justice, des  commentaires d'auteur, des  textes de loi, des  notes de bas de page (commentaire dans la base de doctrine, travaux préparatoires dans la base de législation) ou des  Documents liés au document consulté.
- **Récupération des résultats** :
 - Pour imprimer:  ; Pour exporter au format RTF :  ; Pour envoyer par mail : 